

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE  
DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022**

**MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :**

**Collège des Résidents :**

Madame GUILLOU Jocelyne, Présidente suppléante du Conseil de la Vie Sociale.

**Collège des Familles :**

Madame DULONG Marie-Claire, Vice-Présidente.

**Membres Qualifiés :**

Madame CHEVRIER Suzanne, Membre Qualifié, Représentante des Habitants.

Madame DUBOIS Françoise, Membre Qualifié, Représentante des Habitants.

Madame ESTAGER Jeannette, Membre Qualifié, Représentante des Habitants.

Monsieur GIRAULT Jean, Membre Qualifié, Représentant des Habitants.

Madame GOUSSET Annick, Membre Qualifié, Représentant des Habitants.

Monsieur BOISSAYE Daniel, Membre Qualifié, Représentant des Familles.

**Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :**

Madame MENAA Malika.

**Représentant du Conseil d'Administration :**

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

**MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :**

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Madame DESMARES, Assistante de Direction.

**MEMBRES EXCUSÉS :**

Madame NEVEUX Véronique, Représentante des Familles.

**Secrétaire de séance** : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

---

**Ordre du jour :**

- 1) **Questions des membres du Conseil de la Vie Sociale**
- 2) **Plan Bleu – COVID-19 : Plan de Continuité d'Activité de la Résidence DEBROU**
  - Situation au mardi 20 septembre 2022.
- 3) **Amélioration de la Qualité de Vie des Résidents, des Familles et du Personnel de la Résidence DEBROU :**
  - Investissement du Quotidien 2022

**Le quorum étant réuni, Madame La Présidente suppléante et Madame La Vice-Présidente ouvrent la séance à 14h30.**

**Madame La Présidente suppléante et Madame La Vice-Présidente souhaitent la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale qui se réunit ce jour en assemblée extraordinaire.**

## 1- QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Madame La Vice-Présidente rapporte que les membres du Conseil de la Vie Sociale n'ont pas présenté de question.

Toutefois, Madame La Vice-Présidente rapporte l'interrogation d'une famille quant à l'accueil d'un habitant mal voyant, aveugle ou dont la cécité est très récente. Une procédure spécifique est-elle mise en place au sein de la Résidence DEBROU ?

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Résidence DEBROU, dès sa conception architecturale, a été construite en respectant les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévues par la réglementation. Pour exemples, un cheminement au sol permet l'accès à la Résidence DEBROU aux personnes malvoyantes ; les cabines des ascenseurs sont dotées d'une annonce phonique ; le niveau de luminosité au sein des espaces de vie et circulations respecte également le confort de la personne malvoyante, etc. ...

## 2- PLAN BLEU – COVID-19 : PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Situation au mardi 20 septembre 2022.

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur est heureux d'affirmer qu'à ce jour, il n'y a aucun cas de Covid-19 au sein de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur rappelle les mesures barrières et la vigilance à maintenir.

## 3- AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS, DES FAMILLES ET DU PERSONNEL DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Investissements du quotidien

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'investissement dans les secteurs sanitaire et médico-social, une enveloppe spécifique de 6.5 millions d'euros en région Centre-Val de Loire est dédiée aux investissements du quotidien pour les seuls EHPAD éligibles, ceux habilités à 50% ou plus à l'aide sociale.

Dans ce cadre, Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'une enveloppe spécifique est attribuée à la Résidence DEBROU, d'un montant de 70 757,00 €.

Monsieur Le Directeur présente le projet de la Résidence DEBROU aux membres du Conseil de la Vie Sociale : « Amélioration de la Qualité de Vie des Habitants de la Résidence DEBROU tout en optimisant la Qualité de Vie au Travail des Professionnels par l'optimisation du confort lumineux des espaces de vie et par l'acquisition d'autolaveuses à conducteur accompagnant » (cf. pièce-jointe annexée au présent procès-verbal) en rappelant que la Résidence DEBROU, EHPAD public autonome, offre une capacité d'accueil de 237 places d'hébergement permanent, 3 places d'hébergement temporaire et deux PASA de 14 places chacun. Plus de 200 agents travaillent au sein de la Résidence

DEBROU.

Afin de pouvoir bénéficier de l'enveloppe dédiée aux investissements du quotidien dans les EHPAD, Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que deux conditions doivent être réunies :

- L'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Résidence DEBROU ;
- L'amélioration de la qualité de vie au travail des personnels de la Résidence DEBROU sont deux axes majeurs de la politique de l'établissement.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Résidence DEBROU fait le choix de consacrer l'enveloppe dédiée aux investissements du quotidien dans les EHPAD à l'achat d'autolaveuses à conducteur accompagnant ainsi qu'au remplacement des éclairages néon et lampes fluo par des sources lumineuses à LED.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le CHSCT et le Comité Technique d'Établissement (instances représentatives du personnel), lors de leurs séances en date du lundi 12 septembre 2022, ont adopté à l'unanimité la demande de subvention dédiée aux investissements du quotidien dans les EHPAD présentée par la Résidence DEBROU.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention dédiée aux investissements du quotidien dans les EHPAD présentée par la Résidence DEBROU : « Amélioration de la Qualité de Vie des Habitants de la Résidence DEBROU tout en optimisant la Qualité de Vie au Travail des Professionnels par l'optimisation du confort lumineux des espaces de vie et par l'acquisition d'autolaveuses à conducteur accompagnant »

En l'absence de remarque, le projet « Amélioration de la Qualité de Vie des Habitants de la Résidence DEBROU tout en optimisant la Qualité de Vie au Travail des Professionnels par l'optimisation du confort lumineux des espaces de vie et par l'acquisition d'autolaveuses à conducteur accompagnant » présenté par la Résidence DEBROU est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil de la Vie Sociale.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame La Vice-Présidente clôture la séance à 16H00.

La Représente des Résidents  
Titulaire du Conseil de la Vie Sociale

J. GUILLOU



La Vice-Présidente  
du Conseil de la Vie Sociale

M-C. DULONG



Fait à Joué-lès-Tours le 20 septembre 2022.

## INVESTISSEMENTS DU QUOTIDIEN DANS LES EHPAD

### **TITRE DU PROJET :**

#### **ÉCO-CITOYENNETÉ ET HÔTELLERIE :**

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS DE LA RÉSIDENCE DEBROU TOUT EN OPTIMISANT LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES PROFESSIONNELS PAR L'OPTIMISATION DU CONFORT LUMINEUX DES ESPACES DE VIE ET PAR L'ACQUISITION D'AUTOLAVEUSES À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT.

### **PRÉSENTATION DU PROJET :**

La Résidence DEBROU est un EHPAD public autonome, situé au cœur de l'agglomération tourangelle et offrant une capacité d'accueil de 237 places d'hébergement permanent, 3 places en hébergement temporaire et deux PASA de 14 places chacun. À ce titre, il emploie plus de 200 agents.

La vocation de la Résidence DEBROU est d'accueillir les personnes âgées les plus fragiles, assurant ainsi pleinement son rôle d'acteur de santé publique sur le Territoire de Santé d'Indre-et-Loire.

Toutes les actions de la Résidence DEBROU sont fondées sur les valeurs de Bienveillance, d'Écoute et d'Éco-citoyenneté qui guident la politique générale de l'établissement depuis plus de 14 ans aujourd'hui.

Plus particulièrement, l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Résidence DEBROU par le juste soin et le juste accompagnement, et l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels de la Résidence DEBROU sont deux axes majeurs de la politique de l'établissement.

La Résidence DEBROU fait aujourd'hui le choix de consacrer l'enveloppe dédiée aux investissements du quotidien dans les EHPAD à deux grands projets ayant vocation à apporter des améliorations au bénéfice des habitants et des professionnels :



- 1) Construite sous l'empire de la Réglementation Thermique 2012, la Résidence DEBROU possède déjà des luminaires en LED, toutefois un certain nombre de locaux sont dotés d'éclairage néon et lampes fluo. Aujourd'hui, l'établissement veut entamer sa transition vers des éclairages moins énergivores et plus vertueux en remplaçant les sources lumineuses actuellement en néons et lampes fluo par des sources lumineuses à LED, moins consommatrices en énergie pour un rendement et un confort équivalent.  
Cela concerne notamment les restaurants, les bureaux, les escaliers, les infirmeries, les espaces saveurs et cuisine, les espaces logistiques, l'éclairage extérieur...  
Cette démarche, positive tant du point de vue écologique que du point de vue financier, contribue à faire vivre l'éco-citoyenneté des habitants de l'établissement en les rendant acteurs du projet de sobriété énergétique visé par la Résidence DEBROU.
- 2) L'acquisition d'autolaveuses de sol dans le cadre du développement de la prestation hôtelière due aux habitants. Ces équipements permettront d'optimiser l'hygiène des sols des restaurants de la Résidence DEBROU en passant d'un mode d'entretien aujourd'hui manuel à un mode d'entretien mécanisé. Chaque restaurant de la Résidence DEBROU se verra dédier une autolaveuse sur batterie.

Le modèle d'autolaveuse retenu présentera les principales caractéristiques suivantes :

- Efficacité : Récupération en un seul passage des déchets, poussières, distribution de la solution sur la brosse, lavage du sol et séchage en marche avant comme en marche arrière, contribuant ainsi à offrir un cadre de vie agréable aux habitants.
- Ergonomie et robustesse : Simplicité d'utilisation et bonne manœuvrabilité, améliorant de fait les conditions de travail des agents hôteliers notamment.

Ainsi, à travers l'acquisition d'autolaveuses, la Résidence DEBROU a pour objectif de poursuivre le développement de la fonction hôtelière pour un confort et une hygiène dus aux habitants, tout en impactant immédiatement et positivement les conditions de travail des professionnels de la Résidence DEBROU par la réduction des troubles musculo-squelettiques grâce à la motorisation du nettoyage des sols des restaurants réalisé quotidiennement par le personnel soignant et hôtelier. En lien avec la médecine du travail, ces autolaveuses permettront de prioriser l'accueil des agents de soins et/ou des agents logistiques en difficultés physiques sur les postes hôteliers grâce à la réduction des sources de contraintes physiques pouvant entraîner des troubles musculo-squelettiques.

À travers le remplacement des sources lumineuses fluo par des sources à LED, la Résidence DEBROU et ses habitants joueront pleinement leur rôle éco-citoyen en réduisant les consommations d'énergie pour l'éclairage tout en maintenant un confort visuel équivalent.

<p><b>FINANCEMENT DU PROJET :</b></p> <p><b>Coût total estimé : 91 445.77€ TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transition LED : Espaces intérieurs : 52 643.28€ TTC Espaces extérieurs : 15 982.09€ TTC</li> <li>- Laveuses mécaniques : 22 820.40€ TTC</li> </ul> <p><b>Subvention CNSA : 70 757.00€ TTC</b></p> <p><b>Investissement sur fonds propres : 20 688.77€ TTC</b></p>	<p><b>AUTOLAVEUSE SC250 : Photo non contractuelle</b></p>  <p><b>LUMINAIRES LED INTÉRIEURS : Photo non contractuelle</b></p> <p><b>AURORA</b> Backlite - Dalle LED 600x600 IP20 36W PS 100lm/W 840 3ans Réf Rexel : ABENLP8606040 Réf Fab : ENLP8606040</p> <p><b>BAILEY</b> Tun Led Slim Downlight 18W 1620Lm 840 Ip40 Réf Rexel : BIY143907 Réf Fab : 143907</p> <p><b>LUMINAIRES LED EXTÉRIEURS : Photo non contractuelle</b></p> 
<p><b>QUANTITÉS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 autolaveuses</li> <li>- 160 pavés LED</li> <li>- 455 spots encastrables LED</li> <li>- 19 mâts lumineux LED</li> </ul>	
<p><b>FOURNISSEURS :</b></p> <p>Selon le résultat des procédures de mise en concurrence.</p>	
<p><b>CALENDRIER :</b></p> <p>Mise en œuvre dans les deux mois à compter de la signature des devis après notification de la subvention et respect de la procédure de commande publique.</p>	

Le Directeur,

A. ESSALHI



